



## Engagement assistante maternelle/parents

Par **Angel1977**, le **06/07/2009** à **10:47**

Bonjour,  
je me permets de vous écrire car je souhaitais contacter le service juridique de la mairie. En effet, je souhaitais avoir une information sur l'engagement entre parents et assistante maternelle, pris avant la signature du contrat.

En ce qui nous concerne, nous avons signé cet engagement réciproque le 15 juin (mais pas le contrat), pour un début de garde le 1er septembre, mais seulement jusqu'à fin décembre. Dix jours après, le 25 juin, j'apprends que j'ai une place en crèche pour mon fils, et ce jusqu'à ses trois ans.

J'appelle donc l'assistante maternelle pour lui dire que nous ne poursuivons pas l'engagement. celle-ci me réclame un demi-mois de salaire.

Etant donné le peu de temps écoulé entre la signature de l'engagement et la rupture de cet engagement, le fait que le contrat n'était pas signé, et enfin le fait que la garde était un dépannage de septembre à décembre, dois-je vraiment payer??

Merci beaucoup de votre réponse. Cordialement.

Mme Delamotte

Par **bibiche**, le **06/10/2009** à **19:24**

Bonjour, je suis inquiète par les menaces d'une maman, je me suis retracté pour la garde de son petit, aucun contrat n'a été signé, et aujourd'hui j'ai reçu un appel de puéricultrice qui me dit que la maman va écrire à l'inspection du travail et faire un courrier à la didams, et elle connaît du monde très haut pour me faire payer des indemnités car elle ne trouve pas d'assistante maternelle et ne pourra pas reprendre son travail comme prévu. Que dois-je ne déduire vu que aucun papier n'a été signé.